

Annexe 2 - Déclaration de créance

Je soussigné(e),

Nom et Prénom :

Titre (Préfète/préfet-Directeur/directrice) :

De l'établissement-siège du CEFA (dénomination complète et adresse

principale) :

.....

.....

Numéro FASE du CEFA :

Certifie sur l'honneur que les frais de fonctionnement indiqués dans le tableau ci-annexé respectent les conditions suivantes, à savoir :

- Les dépenses entrent bien dans le cadre de l'article 5, alinéa 2 de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 juin 2017 dénonçant l'accord de collaboration relatif à l'organisation d'une filière de formation qualifiante en alternance, conclu à Namur le 18 juin 1998 entre le Gouvernement de la Communauté française et le Gouvernement wallon et relatif à l'octroi de subventions aux opérateurs de formation en alternance
- Les dépenses ont été allouées au soutien de l'encadrement de l'apprenant et correspondent aux intitulés des différents postes indiqués dans le tableau récapitulatif ;
- Les dépenses engagées se rapportent à la période d'affectation de la subvention (1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022) ;
- Les dépenses ne font pas l'objet d'un double subventionnement ;
- La dépense est effective et encourue¹.

Sur cette base, je sollicite du Ministère de la Communauté française, Direction générale de l'Enseignement obligatoire – Rue A. Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles.

La somme de : EUR

Pour la subvention relative à :

Intitulé et date d'entrée en vigueur de l'arrêté de subvention :	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du octroyant une subvention de..... EUR à pour l'année de formation 2021-2022
Division organique :	DO52
Allocation de base :	AB 01.06.94
Année budgétaire :	2022

¹ Ces conditions sont cumulatives

